

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE LANDIVISIAU



Délibération n°2026-041-BC

Date de convocation : 02 septembre 2026

Membres du bureau en exercice : 10	Présents : 08	Votants : 08
------------------------------------	---------------	--------------

Aide à l'installation des jeunes agriculteurs – Attribution de subventions

L'an deux mil vingt-six, le 08 du mois de septembre à 16 heures, le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Présents

M. PHELIPPOT Samuel
M. GILET Yves-Marie
Mme GUILLERM Elisabeth
M. MIOSSEC Gilbert
M. BODIGUEL Robert
M. ABALAIN Jean-Luc
M. GUEGUEN Guy

Absent(s) excusé(s)

M. DUFFORT Jean-Philippe
M. MARCHAL Thierry

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. PHELIPPOT Samuel

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

La Communauté de Communes du Pays de Landivisiau a mis en place une aide forfaitaire de 3.000 € pour l'installation des agriculteurs.

Ce dispositif d'aide à l'installation en agriculture a pour objectif :

- D'accompagner l'agriculture sur le territoire communautaire,
- De maintenir le nombre d'agriculteurs et accompagner au mieux les personnes ayant un projet d'installation,
- D'apporter un soutien aux personnes récemment installées en agriculture et qui font face pendant la période de préparation à des coûts inhérents à leur parcours d'installation.

Bénéficiaires :

- Jeunes agriculteurs bénéficiant de la DJA (Dotation Jeunes Agriculteurs – 40 ans) ou du SIA (soutien à l'installation des personnes entre 40 et 50 ans de la Région Bretagne)
- Elargissement du champ des bénéficiaires en intégrant les jeunes agriculteurs n'ayant pas bénéficié de la DJA ou du SIA mais ayant suivi le parcours à l'installation

Dans le cadre de ce dispositif, cinq dossiers ont été déposés :

- **Victor LAFORET à Guiclan – Culture de plantes aromatiques**
- **Victor MORVAN à Plougar – Elevage de vaches laitières**
- **Alexandre HERRY à Plougar – Elevage de vaches laitières**
- **Ludovic LE GALL à Sizun – Production porcine**
- **Charlotte LE DEZ à Plouvorn – Elevage de vaches laitières**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2023-05-043 en date du 23 mai 2023 approuvant les termes de la convention de partenariat signée avec la Région Bretagne dans le cadre des politiques de développement économique 2023/2028 ;

Vu le règlement (UE) n°2024/3118 de la commission du 10 décembre 2024 modifiant le règlement (UE) n°1408/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2026-04-045 en date du 07 avril 2026 donnant délégation d'attribution au bureau communautaire ;

Ayant entendu son rapporteur, M. Robert Bodiguel, Vice-président ;

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **Valide l'aide de 3 000 euros au profit du projet de M. Victor LAFORET dans le cadre du dispositif de soutien financier à l'installation des jeunes agriculteurs.**
- **Valide l'aide de 3 000 euros au profit du projet de M. Victor MORVAN dans le cadre du dispositif de soutien financier à l'installation des jeunes agriculteurs.**
- **Valide l'aide de 3 000 euros au profit du projet de M. Alexandre HERRY dans le cadre du dispositif de soutien financier à l'installation des jeunes agriculteurs.**
- **Valide l'aide de 3 000 euros au profit du projet de M. Ludovic LE GALL dans le cadre du dispositif de soutien financier à l'installation des jeunes agriculteurs.**
- **Valide l'aide de 3 000 euros au profit du projet de Mme Charlotte LE DEZ dans le cadre du dispositif de soutien financier à l'installation des jeunes agriculteurs.**
- **Autorise le Président ou son représentant à verser ces aides financières.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 09 septembre 2026.

Le Secrétaire de séance,
Samuel PHELIPPOT.



Le Président,
Henri BILLON.

